

AGENDAS ÉPHÉMÉRIDES pour 1910 LIBRAIRIES DE "Journal de Roubaix" 71, Grande-Rue, 71 ROUBAIX 83, rue Carnot, 33 TOURCOING

Journal de Roubaix

ENGRES AGNE pour les d'or EN VENTE LIBRAIRIE DU "Journal de Roubaix" 71, Grande-Rue, 71 ROUBAIX 33, rue Carnot, 33 TOURCOING

Cinquante-quatrième année. — N° 363

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

MERCREDI 29 DECEMBRE 1909

ABONNEMENTS & ANNONCES

LE RÉGIMÈRE

ÉDITION DU MATIN

LE RÉGIMÈRE

TARIF D'ABONNEMENTS

A Roubaix : 50 centimes par semaine, 1 franc par mois, 3 francs par trimestre, 10 francs par an. En avance. Les autres départements et l'étranger le port en sus. Agence particulière à Paris, 26, rue Poissonnière.

5 Contimes

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages BUREAUX & RÉDACTION ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 554 et 1070 TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

5 Contimes

La mort de M. Guoin

Les Crédits pour le Maroc au Sénat. — Quadruple Assassinat à Spa

Pour l'épuration de nos régiments

Plusieurs fois déjà, l'opinion s'est émue de l'insalubrité morale de nos régiments, depuis qu'une loi, soi-disant humanitaire, les expose aux pires contaminations. Un crime rappelle à l'attention publique ce pénible sujet. Un soupçon pesé, non, il est vrai, sur des militaires notamment désignés, mais — c'est déjà trop — sur l'unité forme.

Que donnera l'instruction ouverte sur le drame du train 8261 ? Découvrira-t-on parmi nos soldats les auteurs de cet assassinat ? En attendant qu'une certitude soit apportée ou que certaines présomptions se renforcent, on informe sur la composition de telle garnison, voisine du lieu de l'attentat. Est-il vrai que la ville de Montargis pompe, parmi les fantaisies qui peuplent ses caernes, une centaine d'apaches ? Après une enquête qu'il garantit sérieuse, un journal l'affirme. Le résultat d'un pareil recrutement, c'est une insécurité vivement sentie par la population.

Depuis le mois d'octobre, c'est-à-dire depuis l'arrivée de la classe, il s'est communié, dans de paisible coin de province, des crimes et délits qui trahissent des mains expertes de professionnels : vols dits « à l'esbroufe », cambriolages audacieux, attaques nocturnes au couteau... De ce dernier méfait, les auteurs ont été reconnus par la victime pour des soldats.

Un soldat enfin a été retrouvé noyé dans le canal ; noyé suspect, dont le sort apparaît comme la conclusion d'une dispute avec un camarade.

Bref, les gens de Montargis dénoncent la qualité des contingents qui leur sont venus, et d'autres villes, sans doute, auraient même droit de se plaindre.

Réprochons l'événement tragique qui révèle cette question de l'hygiène morale de notre armée ; mais félicitons-nous du sentiment public qui exige impérieusement une solution. On n'a pas oublié les promesses du ministre de la guerre. Nous avons eu l'occasion d'expliquer comment, sous prétexte d'humanité, la loi de 1905 avait affaibli les garanties de moralité assurées à nos régiments par la loi du 15 juillet 1899.

Une enquête a été ordonnée par le général Brun sur le nombre de repris de justice incorporés dans les régiments métropolitains et qui ne l'eussent pas été sous le régime de l'ancienne loi. Une statistique doit être en même temps dressée des punitions subies et des condamnations encourues sous les drapeaux par les militaires entrés au service avec un casier judiciaire, et encore présents au corps.

Souhaitons que ce travail se termine vite et que la conclusion en soit prompte. Nous désirons négativer un révoltant outrage au drapeau. C'est une autre manière de bouillure que lui infligent d'indignes porteurs de l'uniforme.

BULLETIN

28 décembre.

Les ministres ont tenu, mardi, un conseil de cabinet sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat a discuté et voté les crédits supplémentaires pour le Maroc.

Un complot de Vostrensky, dans l'attente qui a coûté la vie au colonel Karpoff, a été ordonné à Paris.

Le grand vizir de Turquie, Hilmi-Pacha, a donné sa démission.

Choses et Autres

Un comploter prend un sacre ; mais sans doute, il n'a point vu qu'il était étalé d'un charbonnager, paraissant n'avoir que le souffle.

Il ne va guère vite votre courrier, jette-t-il au cocher.

Elles ! Elles ! Elles ! la pauvre bête à une phlébotomie.

— Et encore elle était galopante !

Mardi est sollicité dans la rue par un mendiant.

— Je ne fais jamais, répond-il, la charité en public ; on pourrait croire que j'y mets de l'ostentation. Tenez, voici mon adresse.

Et il lui donne la carte d'une aïe.

Nous pas votre force dans des plans d'universelle réforme, mettez la main à l'œuvre là où vous êtes.

(Où ? Là-bas.)

INFORMATIONS

Notre confrère, en Extrême-Orient.

Paris, 28 décembre. — Les croiseurs « Victor-Bugno » et « Roussin », sont arrivés à Chir. Le « Roussin » est parti pour Bangkok.

Une agression nocturne au prétoire législatif.

Paris, 28 décembre. — La Cour d'appel a prononcé la réhabilitation de l'abbé d'Adria au prétoire législatif, par le vote majoritaire.

Le sort de notre major ambroisien.

Mardi, 28 décembre. — Cet après-midi, à l'arrivée en gare, des troupes militaires du régiment de la Légion d'honneur sur le dolman du major, depuis son départ.

Le corps a été transporté à la Joliette, où le cercueil a été embourbé pour l'Alsace.

Le conseil d'administration de l'Association des journalistes de la Seine.

Paris, 28 décembre. — M. Besson, le nouvel ambassadeur de France à Paris est arrivé cet après-midi et se rendra par Paris, où il va assister au conseil de la Seine.

Le conseil d'administration de l'Association des journalistes de la Seine.

Paris, 28 décembre. — Le Sénat a décidé

LES MALVERSATIONS dans l'Armée Russe

La Russie vendrait Sakhaline aux Etats-Unis. Saint-Petersbourg, 28 décembre. — Certains journaux assurent que le gouvernement russe étudie un projet de cession de ce qui lui reste de l'île Sakhaline, aux Etats-Unis, ce qui la débarrasserait d'un possesseur qui ne lui rapporte rien et introduit l'extrême-Orient un élément qui y redonnerait plus stable la situation politique.

Tolstoï gravement malade. Saint-Petersbourg, 28 décembre. — Tolstoï, en revenant d'une promenade, est tombé gravement malade à la suite de l'indisposition. Sa température atteint 40 degrés.

Le Conseil des Ministres

Paris, 28 décembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

M. Barthou a fait approuver la nomination de M. Imbard de la Tour, comme maître des requêtes au Conseil d'Etat, en remplacement de M. Tardieu, démissionnaire.

M. Viviani a fait approuver un décret organisant un service médical dans les industries où sévit le saturnisme. Il a fait également signer un décret limitant le poids des fardeaux à porter ou à traîner par les enfants ou les femmes.

Le Conseil a décidé qu'aucun déplacement ministériel n'aurait lieu après la rentrée de janvier.

Les Croix des Travaux publics

Paris, 28 décembre. — Sont promus dans la Légion d'honneur au titre de ministères des travaux publics :

Officiers : M. Tassin, inspecteur général des Mines ; M. Fogurol, président du syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France.

Chef de bureau : M. Mettier, ingénieur en chef des Mines, directeur de l'Ecole de Douai ; Rosignol, ingénieur en chef à la Compagnie du Nord, président de l'Association fraternelle des ouvriers et employés de chemin de fer français.

L'Assassinat du Colonel Karpoff

Une arrestation mystérieuse à Paris — Serait-ce un complot de Vostrensky ? Paris, 28 décembre. — Un sujet russe dont l'identité n'est pas encore établie, s'est présenté ce matin, rue La Fayette, dans les bureaux de la banque internationale de commerce de Saint-Petersbourg, où il demanda des renseignements au sujet de titres qu'il voulait négocier.

Or, il s'agissait de titres frappés d'opposition parce qu'ils avaient été volés en Russie. Les agents de la sûreté qui exerçaient une filature sur cet individu, l'ont mis en état d'arrestation.

On croit qu'il ne serait pas étranger à l'assassinat du colonel Karpoff, chef de la sûreté secrète, tué il y a quelques jours à Saint-Petersbourg.

Le Trafic des Grâces

Paris, 28 décembre. — La 30e audience de l'affaire Marix et Grenier, devant la Chambre des appels correctionnels, a été occupée par le procès de la plaidoirie de M. De Monzie, pour Marix, et par la plaidoirie de M. Paisant, pour Grenier.

Les deux avocats ont conclu à la non-culpabilité de leurs clients.

M. l'avocat général Peyssonnie a prononcé son réquisitoire, il a soutenu l'appel à minima du parquet.

On prévoit que l'arrêt sera rendu à l'audience de mardi prochain 4 janvier.

LA QUESTION SCOLAIRE

Mgr Rouard pourvu. Nantes, 28 décembre. — Le Bulletin des Instituteurs et Institutrices annonce, dans son numéro de décembre, que la commission administrative de l'Amicale a voté à l'unanimité des poursuites contre Mgr l'évêque de Nantes, comme co-signataire de la lettre des évêques. Nous croyons savoir qu'aucune assignation n'a été reçue à l'évêché, jusqu'à ce jour.

Le procès de Mgr Laurans. Cahors, 28 décembre. — Aujourd'hui a été appelé, devant le tribunal civil, le procès de l'Amicale des Instituteurs du Lot, contre Mgr Laurans, évêque de Cahors ; l'affaire a été lue. L'avoué de l'Amicale a lu des conclusions réclamant 5000 francs de dommages-intérêts. L'avoué de Mgr Laurans a pris à son tour des conclusions tendant au rejet des précédentes. L'affaire a été renvoyée au 25 janvier pour plaidoiries.

Un maître révoqué. Toulouse, 28 décembre. — Le maire de Latripe (Haute-Garonne) est révoqué, pour avoir conseillé aux élèves de l'école primaire de ne plus aller en classe, tant que les maîtres condamnés ne seraient en usage.

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE MAROC

Paris, 28 décembre.

Dans sa séance de mardi présidée par M. Antonin Dubouché, le Sénat a discuté les crédits supplémentaires demandés pour le Maroc.

Discours de M. de Lamarzelle. La parole dans la discussion générale a été donnée à M. de Lamarzelle. Le sénateur du Morbihan a déclaré qu'il voterait les crédits, tout en faisant remarquer que la situation est inextricable et que, notre influence sur Moulay-Hafid est nulle. Il n'a vu pour preuve que la façon dont il s'est comporté envers le Rogui et la réponse faite à notre chargé d'affaires. Si Moulay-Hafid est Sultan, c'est notre faute car alors qu'il n'était que prétendant nous l'avons favorisé contre le Sultan légitime. On aurait dû l'arrêter comme le demandait le général d'Amade.

M. PICHON. — J'ajoute le général n'a fait cette proposition.

M. de LAMARZELLE continue : C'est grâce à cette attitude que Moulay-Hafid nous batifole aujourd'hui. En ce qui concerne l'accord franco-allemand, l'impôt ne nous a proposé de capturer Moulay-Hafid.

Comme gage de l'accord conclu avec lui, nous avons l'occupation de la Chaouïa, et d'Oudja.

L'évacuation des territoires au maintien de l'ordre par les Maghazins, et le remboursement de nos dépenses militaires.

Notre accord avec l'Allemagne consiste en ceci : Berlin nous laisse toute liberté au Maroc en condition que nous n'entravions pas son action économique.

Notre force résulte des preuves que nous avons données de notre loyauté diplomatique. Je suis sûr que les politiques reculeront devant l'opposition de M. de Lamarzelle, du moins celle du pays. (Applaudissements.)

Intervention de M. Caudin de Villaine. M. CAUDIN DE VILLAINES intervient dans le débat.

Le Maroc nous aura coûté au bas mot 150 millions. On veut nous faire payer la dette de Moulay-Hafid qui s'élève à près de 270 millions. C'est pour lui une bonne amercœur.

L'orateur parle ensuite d'un accord secret avec l'Espagne auquel M. Pichon apporte un formalisme.

Les crédits sont votés à l'unanimité.

La séance est levée à 6 h. 50 et renvoyée à mardi 2 heures.

La clémence de M. Fallières

Paris, 28 décembre. — Le Président de la République vient de faire remise du reste de sa peine à Mattia, qui avait été condamné à 4 ans de prison, pour lui avoir tiré la barbe.

La Réforme des Impôts départementaux et communaux

Un impôt spécial sur le revenu pour les départements et les communes. Paris, 28 décembre. — La commission de législation fiscale, chargée de l'examen du projet de réforme des impôts départementaux et communaux a entendu mardi, à ce sujet M. Renault, sous-secrétaire d'Etat aux Finances.

En remplacement du système actuel la commission a établi séparément pour le département et la commune : 1° des impositions sur les diverses catégories de revenu global ; 2° une imposition sur le revenu global.

Toutefois des exonérations pourront être accordées. Le revenu global est évalué par une commission spéciale analogue à celle des répartiteurs.

La taxe progressive ira de 1 à 3 %.

L'Anniversaire de la Catastrophe de Messine

La Sicile et la Calabre en deuil. Rome, 28 décembre. — L'anniversaire du tremblement de terre de 1908, est commémoré dans toute l'Italie.

Les commémorations sont particulièrement solennelles à Reggio, à Messine, à Catane, à Palerme, à Naples.

A Reggio, les drapeaux sont en berne, les magasins sont fermés en signe de deuil. Un cortège comprenant les autorités, les associations et des délégations et précédé du drapeau municipal a déposé une couronne en bronze sur le tombeau des victimes.

Le président du conseil a adressé aux maires des communes frappées une dépêche exprimant des encouragements de la part du gouvernement, qui a compris son devoir et tient les engagements pris devant le roi, le Parlement et le monde civilisé.

Les Émeutes de Barcelone

Les poursuites contre le sénateur Sol y Ortega. Madrid, 28 décembre. — C'est la juridiction civile qui va être appelée à décider, s'il y a lieu d'intenter des poursuites au sénateur Sol y Ortega, impliqué dans les troubles de Barcelone.

DANS LE SUD-ORANAIS

A la poursuite des pillards. — Trois d'entre eux sont tués. Oran, 28 décembre. — On annonce de Colomb Béchar que le rezou de Tafilalet, poursuivi par nos troupes, a été surpris à Temsassa.

Plusieurs fuyards ont été tués ; trois fugitifs ont été faits prisonniers ; 85 chameaux qui avaient été rasiés ont été saisis.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le Budget des Affaires étrangères.

On discutera, jeudi, la question des chemins de fer éthiopiens. — Les tarifs de chancellerie. — Nos écoles en Orient.

Le Budget du Commerce

Les postiers révoqués. — Le général Pédaya validé. — L'emprunt de la ville de Paris. — La question scolaire.

SEANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Dubouché. Il y a quatre députés en séance. M. Pichon est seul au banc du gouvernement.

Le Budget des Affaires étrangères. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des affaires étrangères.

Les chemins de fer éthiopiens. Sur la proposition de M. de Villebois-Mareuil la Chambre ajourne, à jeudi la question des chemins de fer éthiopiens.

La réforme des tarifs de chancellerie. Un projet de résolution de M. Deschanel, sur le chapitre 1er, accepté par le gouvernement relatif à la réforme des tarifs de chancellerie et à l'amélioration des traitements insuffisants est adopté.

Les écoles françaises en Orient. M. ALLEMANT, sur le chapitre 22 (œuvres françaises en Orient) demande une réduction de 44.000 francs, à appliquer aux écoles de Beyrouth et un projet de résolution invitant le gouvernement à agir dans ce sens (Exclamations).

Autrefois, dit-il, la France, pour porter au loin l'expression de son propre génie devant les regards de ses religieux, et je rends justice à certains de ces hommes dont la conduite a pu être vaillante, mais cela, c'est le passé, et le plus de longues années se sont écoulées depuis que le gouvernement de la République a remplacé le gouvernement impérial, on aurait pu sans braver les choses à se hâter plus rapidement vers la liquidation de nos œuvres en Extrême-Orient. On dit que lorsqu'on sait qu'il y a ailleurs nos mangons du prêtre (très bien, très bien à l'extrême-gauche) de voir encore figurer un budget des subventions si importantes pour les œuvres congréganistes.

M. ALLEMANT continue son plaidoyer et trouve qu'à l'école de médecine de Beyrouth, dirigée par les Révérends Pères Jésuites, les étudiants sont obligés de se consacrer à l'étude de la médecine, et qu'ils ne peuvent pas se consacrer à l'étude de la religion (très bien, très bien). Aussi, quand ils viennent à Paris, ils s'aperçoivent qu'ils connaissent à peine la médecine, et sont obligés de recommencer leurs études.

M. PICHON. — M. l'orateur a dit qu'il y avait des attestations des docteurs Testu, Cornil, Landouzy, Pozi, qui prétendent le contraire.

M. ALLEMANT. — Ah Pozi ! (nouveaux rires). Dans les hôpitaux d'Orient, il y a l'habitude du pourboire.

M. Emmanuel BAUGUET. — Comme dans les hôpitaux de Paris.

M. ALLEMANT. — Si cela se passe à Paris, il n'y a rien à mettre bon ordre.

M. PICHON. — Je demande à la Chambre de ne pas adopter la proposition de M. Allemand. Je considère que la Faculté de Beyrouth est, en Orient, un des établissements qui rendent le plus de service à notre influence et qu'il serait regrettable de toucher à son organisation.

M. ALLEMANT a critiqué l'enseignement congréganiste en Orient ; c'est cependant grâce à lui que notre langue a été répandue en Orient (très bien, très bien). Leur enseignement n'a pas été si mauvais puisqu'il n'a pas été étranger à la révolution turque. (Applaudissements à droite, au centre, et sur divers bancs à gauche ; réclamations à l'extrême-gauche.)

Je m'étonne de certaines protestations. Je prends les instruments d'action et d'influence de nos amis parisiens, et je les trouve en Orient. (Applaudissements.)

M. ALLEMANT demande à la Chambre de repousser l'amendement et de maintenir les crédits inscrits au budget.

Par 376 voix contre 188 le chiffre de la Commission est adopté. Les chapitres 25 à 36 sont adoptés.

Le Budget du Commerce

M. l'amiral BERNARD présente un projet de résolution invitant le Gouvernement d'étudier la centralisation en une seule direction des services commerciaux de la marine marchande.

L'assurance agricole. M. REAU, ministre de l'Agriculture dépose un projet relatif à l'institution d'une caisse centrale destinée à réassurer les caisses locales d'assurance agricole.

La séance est levée à midi 10.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

Présidence de M. DUBOUCHÉ, vice-président. La séance est ouverte à 2 heures 1/2. Il y a 29 députés en séance. Les tribunes sont presque vides. Au banc du gouvernement, se trouvent : MM. Viviani et de Salve, préfet de la Seine, commissaire du gouvernement.

Les postiers révoqués. Le PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Compère-Morel une proposition de résolution tendant à la réintégration, dans le service des Postes, de M. Simonet, révoqué pour faits d'opinion.

Conformément au règlement, il sera statué sur l'urgence à la fin de la séance.

Le général Pédaya validé. La Chambre valide, sans débat, l'élection du général Pédaya, radical-socialiste, élu dans la circonscription de Pamiers, en remplacement de M. Tournier, décédé.

L'emprunt de la ville de Paris. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter une somme de 200 millions de francs et à imposer extraordinairement.

M. COLLARD, président de la Commission. — La Commission d'intérêt local a approuvé à l'unanimité le projet de loi, et elle a délibéré au Conseil municipal et les soumet à votre sanction. (Applaudissements.)

M. CHATELAIN. — Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'un emprunt supérieur à 500 millions. On a demandé l'ajournement du projet. Cet ajournement ne se justifierait qu'autant qu'on pourrait apporter la preuve que le projet n'a pas été suffisamment étudié, ce n'est pas le cas.

M. de SALVE, préfet de la Seine et commissaire du Gouvernement, monte à la tribune pour défendre le projet de loi ; son intervention est accueillie avec curiosité par la Chambre. M. de Selva parle

LA MORT DE M. GOUIN

L'enquête à Montargis ne donne aucun résultat. Montargis, 28 décembre. — L'enquête ouverte à Montargis, sur deux soldats du train qui ont été vus dans le train qui ramenait Mme Guoin à Paris, n'a donné aucun résultat.

D'autre part, une autre piste serait suivie, elle concerne trois voyageurs qui sont montés à Bois-le-Roi, et dont l'identité n'a pas encore été établie.

Saillant carnage au Brésil

La maison d'un cocher assassiné par des bandits. — Onze victimes. Rio de Janeiro, 28 décembre. — Une bande de malfaiteurs a assiégré la ferme du colonel Perez, située près de Curitiba et a tué le colonel, sa femme, ses enfants et des domestiques, soit en tout onze victimes.

LA QUESTION NICARAGUAÏNE

On négocie la paix. New-York, 28 décembre. — On mande de Managua que le président Mendieta négocie avec le général Estrada qui a exprimé le désir de faire la paix. Quant au président Zevala, qui est attendu à Mexico, il n'est point prisonnier et peut aller où il veut, sauf dans le Nicaragua.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

LA RÉFORME ÉLECTORALE. Les projets du groupe Dreyfus. Le Groupe du soutien de la loi, présidé par M. Dreyfus, a décidé d'envoyer une délégation au président du Conseil pour l'informer de la volonté du groupe de déposer une proposition formelle de réforme électorale pour les élections de 1910.

On estime que M. Briand, qui se trouvant dans les couloirs de la Chambre, a dit qu'il ne pourrait pas d'ouvrir un nouveau débat sur la réforme électorale.

A LA CHAMBRE. LA QUESTION SCOLAIRE. La Chambre décide de joindre à sa discussion du budget de l'instruction publique une interpellation de M. Pierre Dupuy sur l'enseignement laïc.

M. de SELVA. — Je repousse l'amendement. Par 316 voix contre 133 l'amendement est repoussé.

Les articles 5 à 6 sont adoptés. Par 558 voix contre 357 l'ensemble est adopté.

L'Assistance Médicale gratuite

UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

L'Assemblée Départementale maintient ses décisions précédentes, c'est-à-dire le libre choix du médecin pour les assistés et le relèvement des honoraires médicaux. Des dispositions spéciales sont prises pour en assurer l'application.

UNE DISCUSSION MOUVEMENTÉE

Le Conseil général était convoqué, mardi après-midi, en réunion extraordinaire, pour débattre sur l'application du régime de l'assistance médicale gratuite. Dans ses séances d'avril et de septembre, l'Assemblée départementale s'était prononcée pour le libre choix restreint du médecin par les indigents inscrits sur les listes de l'assistance médicale gratuite et avait décidé de relever les honoraires des médecins. Elle avait délégué à une commission spéciale le soin d'établir le nouveau règlement. Mais, comme on le verra par les documents que nous avons publiés, divers incidents furent soulevés ; le président du Conseil des ministres déclara que le Conseil général ne pouvait s'en remettre à une commission pour l'élaboration du règlement, et d'autre part, un groupe de médecins, ayant à sa tête M. le docteur Dorvaux, annonça son intention de recourir au Conseil d'Etat si le privilège des médecins en exercice, régulièrement nommés par l'autorité préfectorale, n'était pas sauvegardé.

Devant ces difficultés, M. le Préfet décida de convoquer d'urgence le Conseil général. Presque tous les conseillers avaient répondu à l'appel et lorsqu'à deux heures quarante-cinq, la séance s'ouvrit peu de sièges étaient vacants. Au bureau, M. Bernier, ayant à sa droite, M. Vincent, préfet, à sa gauche, M. Davaine, secrétaire, et rapporteur de la commission spéciale.

Les tribunes publiques et officielles sont bondées ; les tribunes de la presse sont même envahies. Parmi les curieux, il y a naturellement beaucoup de médecins.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Bernier donne communication des lettres ou télégrammes d'excuses des absents. MM. Seydoux, Motte, Turbot, Cochon, Ghesquière, Degroot, Castiaux, sont parmi ces derniers. Les présents sont au nombre d'une bonne cinquantaine.

M. Davaine est invité à donner lecture de son rapport. Il expose que M. Vancauwenbergh, guidé par un sentiment de délicatesse, s'est refusé pour présenter le rapport. Il croit que, avant lecture de ce rapport, devrait être donnée connaissance des documents émanant de la présidence du Conseil et qui ont entraîné la convocation du Conseil général.

M. Vincent, préfet, lit donc ces deux documents. Il y est exposé que le système adopté par le Conseil général augmenterait le nombre des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite, présenterait de graves inconvénients, et que l'Assemblée départementale doit voter, elle-même, le règlement du nouveau système.

M. Bernier déclare que, après réception des documents du ministère, la commission spéciale s'est réunie la semaine dernière et a réclamé la convocation du Conseil général.

M. Davaine lit alors le rapport de la commission spéciale, dont nous avons publié le texte. Il ajoute qu'il possède quelques documents de M. Dorvaux et se réserve de les produire au cours de la discussion s'il y a lieu.

M. PÉDAYA demande la remise de la discussion, parce que le rapport de la commission spéciale diffère absolument de celui qui fut

M. Dehan demande au Conseil de ne pas se déjuger

La parole est à M. Dehan. L'honorable conseiller rappelle les débats précédemment soulevés au Conseil général sur cette question de l'assistance médicale gratuite. Nous sommes, dit-il, dans une situation inattendue et extraordinaire. Après bien des pourparlers, l'accord semblait s'être fait. Les honoraires médicaux étaient relevés et les malheureux avaient le libre choix de leur médecin, tout à coup une levée de boucliers ; d'une part l'intervention de M. le ministre de l'Intérieur, d'autre part les protestations de M. le docteur Dervaux au nom des médecins investis d'un mandat non expiré. Quelle est la portée de cette double intervention. M. le ministre insiste sur la nécessité d'établir un nouveau règlement. Il appelle l'attention du Conseil général sur les responsabilités financières auxquelles l'expose le recours éventuel au Conseil d'Etat des médecins protestataires. Ainsi donc des médecins nommés par l'autorité préfectorale, voudraient, au mépris des traditions de confraternité, au mépris des intérêts des malades, transformer un privilège accordé à titre gracieux, en un droit absolu, exclusif.

Mais même en admettant que le recours de M. le docteur Dervaux puisse réussir, est-ce une raison pour le Conseil général de céder, de reculer. Je ne le crois pas. Nous avons devant nous les moyens de trancher ces difficultés. Les médecins ont le droit de protester si le nouveau régime entraînerait leur révocation. Il n'en est pas ainsi.

M. Dehan insiste pour que le Conseil général n'exécute pas la reculée à laquelle on le pousse. La décision d'octobre est un compromis entre les partisans des divers systèmes ; elle doit être maintenue. Si par hasard les partisans du médecin unique l'emportent, leur victoire serait d'ailleurs éphémère. Ce qu'il faut envisager avant tout, c'est l'intérêt des indigents.

M. Doleville se demande si le Conseil général est une académie ou une assemblée délibérante. On rouvre la discussion chose sur une question qui n'est pas posée.

M. Bernier est tout disposé à laisser discuter une proposition d'ajournement de la discussion sur un conseiller venu le déposer.

M. Vancauwenbergh, pour que le Conseil général puisse poursuivre la discussion, prie l'Assemblée départementale de maintenir l'ordre libération qu'elle a adoptée.

Déclaration de M. le Préfet.

M. Vincent tient à parler, dit-il, pour libérer sa conscience. Il reste attaché à son sentiment. Sa personnalité n'est rien dans cette affaire ; il prie ses amis et ses ennemis du Conseil de l'avoir à l'esprit, et de ne pas se laisser aller à la discussion. A son avis, il est dangereux de changer le statu quo. Quels arguments invoque-t-on ? La liberté, la dignité